

## Coronavirus: mesures temporaires de soutien (prolongées)

Par GABRIEL Stéphanie - Legal advisor, le 2 août 2021

**Les mesures de soutien aux employeurs ont été prolongées par le gouvernement dans le cadre de la crise du coronavirus.**

Le gouvernement avait adopté certaines mesures de soutien qui étaient valables jusqu'au 30 juin 2021.

Face à la prolongation de la crise sanitaire liée au Covid-19, les mesures suivantes ont été prolongées :

- la possibilité de conclure des contrats de travail à durée déterminée de courte durée;
- la mise à disposition de travailleurs;
- l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires volontaires;
- le crédit-temps et le RCC;
- etc.

Chaque sujet fait l'objet d'un article distinct sur notre site mais nous vous proposons une vue d'ensemble des mesures prolongées:

Mesures	Employeurs concernés	Validité	Article
Prolongation neutralisation des heures étudiant	Tous les secteurs	1er juillet 2021-30 septembre 2021	<a href="#"><u>Coronavirus : Des prestations effectuées par un étudiant pendant le 3ième trimestre 2021 seront également neutralisées pour le contingent de 475 heures</u></a>
Prolongation de la possibilité de conclure des contrats à durée déterminée successifs	Secteur des soins et de l'enseignement et centres de contact	1er juillet 2021-30 septembre 2021	<a href="#"><u>Coronavirus : Prolongation de la possibilité de conclure des contrats à durée déterminée successifs dans le secteur des soins et de l'enseignement</u></a>
Prolongation de l'assouplissement pour les demandeurs d'asile	Employeurs faisant appel à des demandeurs d'asile	1er juillet 2021-30 septembre 2021	<a href="#"><u>Coronavirus : nouvelle mesure concernant les demandeurs d'asile (UPDATE)</u></a>
Prolongation du congé quarantaine	Tous les employeurs	1er octobre 2021-30 septembre 2021	<a href="#"><u>La procédure simplifiée de chômage temporaire pour force majeure liée au coronavirus et le congé de quarantaine prolongés jusqu'au 30 septembre 2021</u></a>
Suspension temporaire d'un crédit-temps ou d'un congé thématique	Tous les employeurs	1er juillet 2021-30 septembre 2021	<a href="#"><u>Coronavirus : suspension temporaire d'un crédit-temps ou d'un congé thématique</u></a>
Prolongation (limitée) Emploi temporaire (crédit-temps/RCC)	Secteur des soins et de l'enseignement	1er juillet 2021-30 septembre 2021	<a href="#"><u>Coronavirus : mesures en matière de crédit-temps et de RCC dans le secteur des soins et de l'enseignement</u></a>
Prolongations mesures pensions complémentaires	Tous les employeurs	1er juillet 2021-30 septembre 2021	<a href="#"><u>Coronavirus : mesures relatives aux pensions complémentaires</u></a>

Prolongation des quotités insaisissables augmentées	Tous les employeurs	1er juillet 2021-30 septembre 2021	<u>Coronavirus et saisies : prolongation jusqu'au 30 septembre des seuils insaisissables augmentés</u>
Prolongation des 120 heures supplémentaires volontaires additionnelles	Les employeurs de secteurs cruciaux	1er juillet 2021-30 septembre 2021	<u>Coronavirus et secteurs cruciaux : les 120 heures supplémentaires volontaires additionnelles prolongées jusqu'au 30 septembre&lt;</u>
Prolongation des mesures de mise à disposition et travail temporaire dans certains secteurs	Secteur des soins et de l'enseignement	1er juillet 2021-30 septembre 2021	<u>Coronavirus : mise à disposition et travail temporaire dans certains secteurs – prolongations</u>
Réduction des cotisations pour le secteur des voyages	Secteur des voyages	2e trimestre 2020, 4e trimestre 2020 ; 1er trimestre 2021, 2e trimestre 2021 et 3e trimestre 2021	<u>Coronavirus : prolongation de la réduction groupe-cible des cotisations sociales pour le secteur des voyages</u>
Réduction groupe-cible pour certains employeurs du secteur hôtelier	Secteur hôtelier	1 avril 2021 – 30 septembre 2021 (3e trimestre 2021)	<u>Coronavirus: prolongation de la réduction groupe-cible dans le secteur des hôtels</u>
Plans de paiement amiable et absence de sanction en cas de paiement tardif	Entreprise en difficultés	3e et 4e trimestre 2021	<u>Coronavirus: plan de paiement à l'amiable et absence de sanction en cas de paiement tardif des provisions prolongés pour le 3ème et 4ème trimestre 2021</u>
Travail volontaire	Entreprises commerciales qui dispensent de l'aide et des soins aux personnes âgées	1er septembre 2020 - 30 septembre 2021	<u>Coronavirus : le travail volontaire est toujours possible dans certaines entreprises commerciales</u>